APPEL A CANDIDATURE
Foodtruck pour la fête du Saint Marcellin et de la noix de Grenoble

I. Identification de l'organisme qui lance l'appel public à candidatures :
Saint Marcellin Vercors Isère communauté – 7 rue du Colombier – 38160 SAINT MARCELLIN

Identification de l'évènement pour lequel les professionnels candidatent :
Restauration foodtruck de la fête du Saint Marcellin et de la noix de Grenoble – Samedi 15 et dimanche 16 juin 2024
.

II. Objet du titre d'occupation :
Proposer au public un service de restauration de type « foodtruck » sur le champ de Mars durant la manifestation dite «Fête du Saint Marcellin et de la noix de Grenoble». Ainsi, l'appel à candidature à attribuer porte autorisation d'occupation temporaire du domaine public non constitutive de droit réel pour permettre l'installation de professionnels exerçant une activité de restauration ou traiteur par l'implantation d'un stand équipé d'installations pour la préparation, la cuisson de plats cuisinés, d'aliments, à consommer sur place durant la manifestation précitée.
La candidature est réservée aux foodtrucks habilités à servir une restauration à emporter.
L'appel à candidature est uniquement pour la vente sur place de denrées alimentaires en foodtruck.

III. Caractéristiques principales
Date et durée d'exécution : L'autorisation d'occupation temporaire du domaine public entre en vigueur à compter du Samedi 15 juin 12h jusqu'au Dimanche 16 juin 19h. L'autorisation d'occupation temporaire du domaine public ne pourra en aucun cas se poursuivre postérieurement. La vente au public sera autorisée uniquement de 16h00 à 22h00 le samedi et de 9h à 17h le dimanche.

Approvisionnement :
Le foodtruck se doit de prévoir un stock suffisant afin de convenir à une clientèle souhaitant un menu entier.
Implantation et superficie : la parcelle mise à disposition des professionnels sélectionnés se situe sur le champ de Mars, 38160 SAINT-MARCELLIN. En cas de météo défavorable, il est prévu une annulation de l'événement.

L'emplacement sera mis à la disposition des professionnels à partir du Samedi 15 juin 2024 à 12h00 et devra être complètement libérée le dimanche 16 juin à 19h.

Les candidats indiqueront au sein de leur offre les dimensions du stand mais elle doit se cantonner dans l'espace prévu à la restauration et buvette.

Contraintes techniques et logistiques : Les professionnels sont dans l'obligation de procéder à l'installation de leur stand dès 12h00 et à la désinstallation de leur stand le dimanche soir.
Les professionnels sont dans l'obligation de respecter la puissance électrique fournie par l'organisation soit 10 KW maximum par stand.

Les candidats seront notés sur 10 points selon les critères énoncés ci-dessous:

1) Valeur technique : 10 points
- Sous-critère 1 : Diversité et qualité des produits et menus proposés (3 points)
- Sous-critère 2 : Rapport qualité / Prix des produits (3 points)
- Sous-critère 3 : Matériels et moyens humains mis à disposition (3 points)
- Sous-critère 4 : Esthétique du stand (1 point)

Le candidat devra développer ces sous-critères sur la base d'une note technique synthétique.
Le candidat ayant obtenu la meilleure note au classement final sera retenu.

Nombre de professionnels retenus in fine par la ville de Saint-Marcellin : 4

IV. Documents à fournir :
• Une lettre de candidature signée par la personne habilitée à engager l'entreprise précisant le mètre linéaire souhaité, le détail des produits et menus proposés, en y intégrant les prix, ainsi que l'ensemble des besoins techniques : (puissance en KW),
• Une attestation d'assurance responsabilité civile valide,
• Une pièce d'identité du gérant ou représentant de l'entreprise,
• Le règlement par chèque correspondant à la redevance prévue par la municipalité (à régler à l'ordre du Trésor Public)

V. Règlement

Conformément à la délibération du 2023_105 du 3 octobre 2023, le coût de l'installation des camions-restaurant est de 5€/jour. Il est possible d'être raccordé à l'électricité pour 5€/jour.

Il sera demandé de fournir le règlement par chèque correspondant aux besoins.

VI. Renseignements supplémentaires : pour obtenir de plus amples renseignements sur les conditions pratiques, administratives et tarifaires d'occupation, les professionnels intéressés peuvent s'adresser par mail à : yanis.chelil@saint-marcellin.fr.

VII. Envoi des dossiers : les dossiers devront être envoyés par e-mail à l'adresse suivante contact.technique@saint-marcellin.fr au plus tard **le 30/04/2024 à 17h**. Tout dossier incomplet et hors délais ne pourra pas être retenu.
Date de publication du présent avis : 2/04/2024

VIII. Examens des Dossiers : Les candidatures seront examinées lors de la commission d'analyse des offres constituées des membres organisateurs de l'évènement. Les professionnels seront avisés de la décision de la commission le **17/05/2024.**